

# ON S'ACTIVE EN MAURICIE



Date limite  
23 octobre  
2023

Financé par :

# DESCRIPTION

Ce programme d'aide financière a pour but de soutenir et d'appuyer les organismes locaux et régionaux en matière de promotion et de valorisation de la pratique régulière d'**activités physiques et de plein air**. Ainsi, **une aide financière** est accordée aux unités régionales de loisir et de sport (URLS) à des fins de redistribution à divers organismes qui présentent des projets démontrant **des initiatives structurantes en loisir, en sport et en plein air**.

## DÉFINITIONS

### ACTIVITÉ PHYSIQUE

A cette fin, les activités physiques, qui comprennent le sport, le loisir physiquement actif et le plein air, font référence à toute forme d'activité qui met le corps en mouvement et entraîne une dépense énergétique.



### PLEIN AIR

Pour leur part, les activités de plein air désignent une activité physique, non motorisée et sans prélèvement (chasse, pêche) pratiquée à l'extérieur, dans un rapport dynamique avec les éléments de la nature.

# OBJECTIFS DU PROGRAMME

L'objectif est de soutenir financièrement les organismes locaux ou régionaux dans la réalisation de **nouveaux projets** ou la bonification de projets existants, pour favoriser directement la pratique régulière d'activités physiques par l'ensemble de la population québécoise, quels que soient l'âge, le sexe, le revenu, les capacités, la culture ou le milieu de vie des personnes.

- Faire découvrir ou redécouvrir le plaisir d'être actif physiquement
- Offrir des activités physiques et de plein air sous forme d'activités d'initiation et de découvertes
- Accroître les possibilités d'être actif physiquement en aménageant ou réaménageant des espaces publics
- Rendre accessible à la population du matériel durable, en bon état et sécuritaire



# ORGANISMES ADMISSIBLES

- ➔ Organismes à but non lucratif
- ➔ Municipalités, villes, MRC et conseils de bande
- ➔ Établissements d'enseignements publics ou privés et centres de services scolaire
- ➔ Centre de la petite enfance
- ➔ Coopératives



# DÉPENSES ADMISSIBLES

TYPES DE DÉPENSES	EXEMPLE
Achat d'équipement permettant la pratique d'activités physiques, de sport, de plein air ou de loisir actif	<ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel pour activités physiques (ballons, balle, buts, tapis de gymnastique,)</li><li>• Équipements sportifs et de plein air (raquettes, skis, patins, casque de sécurité, trottinette, veste de flottaison)</li><li>• Support pour aide au patinage</li></ul>
Organisation d'activités	<ul style="list-style-type: none"><li>• Salaire d'une ressource externe pour l'animation d'une activité physique (initiation et/ou découverte)</li><li>• Temps de libération d'un(e) enseignant(e) pour réaliser une activité avec ses élèves</li></ul>
Aménagement ou réaménagement d'un espace public	<ul style="list-style-type: none"><li>• Modules de jeux</li><li>• Balançoire</li><li>• Mur d'escalade</li><li>• Piste d'hébertisme</li></ul>

# DÉPENSES NON-ADMISSIBLES

TYPES DE DÉPENSES	EXEMPLES
Achat d'équipement permettant la pratique d'activités physiques ou de plein air	<ul style="list-style-type: none"><li>• Matériel relatif à l'alimentation et l'hydratation (bouteille d'eau, réchaud, vaisselle, nourriture)</li><li>• Uniformes d'équipes sportives, vêtements</li><li>• Vélo-pupitre</li><li>• Ipad, systèmes électroniques</li><li>• Taxes</li><li>• Frais de douanes</li><li>• Frais de transport</li></ul>
Organisation d'activités pour la population	<ul style="list-style-type: none"><li>• Permis</li><li>• Prix d'entrée à l'activité</li><li>• Frais destinés à un citoyen exclusivement</li><li>• Frais de location de local</li><li>• Installations éphémères (chapiteau, affichage temporaire)</li><li>• Équipements de sécurité et de premiers soins</li></ul>
Aménagement ou réaménagement d'un espace public	<ul style="list-style-type: none"><li>• Mobilier urbain (table, banc, poubelle, abri solaire)</li><li>• Construction d'une bâtisse</li><li>• Préau</li></ul>

## APPEL DE PROJETS

**Du 11 septembre au 23 octobre 2023 à 16 h 30**

**PRÉSENTER UNE DEMANDE**

**[Cliquez ici](#)**

# MODALITÉS

- Les organismes n'ayant pas déposé de demande dans ce programme au cours de la dernière année (avril 2022 - mai 2023) seront priorisés.
- **Le paiement de la subvention est conditionnel au dépôt des factures à la suite de l'approbation du projet par le ministère.**
- L'organisme fournira à l'URLSM des photos du matériel ou de l'activité à des fins promotionnelles.
- Un organisme ne peut faire une demande pour un projet déjà financé par le même ministère du Québec ou par un autre programme de l'URLS.
- L'analyse des dossiers sera effectuée après la fermeture de l'appel de projet, soit le 23 octobre 2023.



## POUR COMPLÉMENT D'INFORMATIONS

**Dominique Castonguay**, conseillère en loisir

[dominique.castonguay@urlsmauricie.com](mailto:dominique.castonguay@urlsmauricie.com)

819-691-3075 poste 6539

